

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Début des inscriptions scolaires dématérialisées pour l'année 2020-2021



*Compte tenu du contexte sanitaire actuel, la direction de l'Education de Mont de Marsan Agglo adapte son organisation. Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2020-2021 se feront ainsi par voie dématérialisée, grâce à un Dossier Unique d'Inscription (DUI) décliné sous forme de PDF remplissable.*

En se connectant à leur espace personnel sur l'Espace Famille (<http://espacefamille.montdemarsan-agglo.fr/>), les familles peuvent retrouver le DUI à télécharger ainsi que ses annexes (notice explicative, liste des pièces à fournir, mandat de prélèvement, décharge de responsabilité pour le départ des enfants).

Pour les familles ne disposant pas encore d'espace personnel ou les nouvelles familles réalisant une première inscription, il est nécessaire de créer un espace personnel pour pouvoir accéder aux documents et procéder à l'inscription. Un tutoriel est disponible sur la page d'accueil de l'Espace Famille pour les aider à créer cet espace.

Une fois le DUI complété et les pièces à fournir réunies, les familles pourront déposer leur dossier complet dans leur espace personnel grâce à une dalle prévue à cet effet, et ce jusqu'au 29 mai.

La direction de l'Education souhaite rappeler que le DUI est obligatoire et nécessaire aux inscriptions et réinscriptions scolaires, périscolaires et extrascolaires. En cas de besoin, le Guichet Education se tient à la disposition des familles pour les accompagner dans leurs démarches.

**Guichet Education** : 05 58 93 68 68 | [guichet.education@montdemarsan-agglo.fr](mailto:guichet.education@montdemarsan-agglo.fr)

Contact presse : Margot Marcial - Mont de Marsan Agglo  
[margot.marcial@montdemarsan-agglo.fr](mailto:margot.marcial@montdemarsan-agglo.fr) | [montdemarsan-agglo.fr](http://montdemarsan-agglo.fr)